

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 juin 2011 à 19h30, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

Les membres du conseil présents forment le quorum.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mai 2011.
4. Adoption des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de Ville de Lac-Saint-Joseph .
9. Travaux d'installation des modules de jeux.
10. Demande de dérogation mineure pour le 1054, Chemin Thomas-Maher ;
11. Demande de permis de construction pour résidence au 158, Chemin Thomas-Maher.
12. Dommages au ponceau face au 1010, Chemin Thomas-Maher.
13. Renouvellement de permis pour le 72 Chemin Thomas-Maher.
14. Réparations de la route au 422-424 Chemin Thomas-Maher ;
15. Mur écran pour le 760 Chemin Thomas-Maher ;
16. Adoption du mémoire déposé au PMAD ;
17. Résolution d'appui à Ville de Ste-Catherine pour la réfection du Chemin Thomas-Maher entre la route de St-Raymond et l'abri postal no 2 ;
18. Demande de subvention au député provincial dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;
19. Avis de motion pour l'adoption du règlement type concernant la prévention incendie ;

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

20. Logiciel de gestion des demandes de permis ;
21. Autres sujets ;
22. Période de questions
23. Levée de la séance.

### Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

**8362 -2011**

### Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**8363-2011**

### Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mai 2011

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Lessard  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 mai 2011, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**8364-2011**

### Adoption des listes et rapports mensuels

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Jacob  
**ET RÉSOLU** d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2011 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2011 ;

**ADOPTÉE**

**8365-2011**

### Certificats de crédits disponibles

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Tessier  
**ET RÉSOLU** d'accepter les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100109 à C1100144 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois de mai 2011.

### Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

La directrice générale, Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil que dû à la grève des postes, il est impossible de transmettre le journal de juin ainsi que le calendrier et l'invitation à l'ouverture du Club nautique ainsi qu'aux festivités du 75<sup>ème</sup>. Elle demande aux membres s'ils accepteraient d'aller remettre à chaque propriétaire de son district les enveloppes avant vendredi, ce à quoi ils acquiescent.

Elle remet également aux membres du Conseil un nouveau plan d'aménagement du terrassement qui avait été érigé sur la rive au 432 démontrant qu'ils démoliront les murs pour remplacer par de la végétation et rendre cette construction conforme aux règlements en vigueur.

### **8366-2011**                    Adoption du Code d'éthique et de déontologie des Élus de Ville de Lac-Saint-Joseph

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ville de Lac-Saint-Joseph* tel que déposé lors de l'avis de motion de la dernière assemblée.

Une demande de dispense de lecture de ce Code a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du texte intégral ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ville de Lac-Saint-Joseph* et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Tessier  
**ET RÉSOLU** d'adopter ledit *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ville de Lac-Saint-Joseph*.

**ADOPTÉ**

### Travaux d'installation des modules de jeux

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Madame Viviers mentionne que les modules de jeux devraient être installés mercredi matin le 22 juin par la compagnie Jambette. Le tout devrait être en place pour l'ouverture du Club nautique samedi prochain.

**8367-2011**

**Demande de dérogation mineure pour**  
**Le 1054, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1054, Chemin Thomas-Maher.

Après discussion et analyse du dossier, le Conseil en vient à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure puisque le bâtiment projeté serait trois (3) fois plus grand que nos règlements le permettent et en conséquence cette demande est refusée.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Tessier  
**ET RÉSOLU** de refuser la demande de dérogation mineure puisqu'elle est incompatible avec nos règlements et qu'il s'agirait plutôt d'une dérogation majeure à laquelle le Conseil ne peut souscrire.

**ADOPTÉ**

**8368-2011**

**Demande de permis pour résidence**  
**au 158, Chemin Thomas-Maher**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis déposée par le propriétaire.

**CONSIDÉRANT** l'analyse des plans fournis par le propriétaire au soutien de sa demande.

**CONSIDÉRANT QU'**aucune construction n'est permise sur la rive.

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les plans soumis, le Conseil considère qu'il ne s'agit pas d'une rénovation de résidence mais plutôt d'une construction neuve de résidence et qu'en reculant la résidence existante et en enlevant le solage existant, il y a perte des droits acquis.

En conséquence, après analyse et explication des plans déposés pour l'obtention d'un permis, il est proposé par M. Guy Jacob, secondé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité de demander au propriétaire de soumettre un nouveau plan pour le nouveau bâtiment principal, demander à nos procureurs de soumettre un avis sur le projet soumis et reporter le sujet à une prochaine réunion.

**Dommages au ponceau du 1010 Chemin Thomas-Maher**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Monsieur Denis Bourgault explique aux membres du Conseil que des dommages sont survenus au ponceau du 1010 Chemin Thomas-Maher. Les propriétaires ont communiqué avec lui pour indiquer que ce ponceau appartenait à la Ville et que c'est ce qui avait endommagé leur entrée.

Monsieur Bourgault explique de son côté que ces derniers ont également fait un aménagement dans leur entrée qui a pu également occasionner des dommages.

Il est donc convenu d'attendre que les réparations soient faites et nous pourrions alors estimer notre part de responsabilité si nous recevons une réclamation.

**8369-2011**                      **Renouvellement de permis pour la propriété**  
**Du 72 Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil que le permis de construction émis pour le 72 Chemin Thomas-Maher est maintenant expiré et qu'il n'a pas été renouvelé. La construction n'est pas terminée.

Considérant que le propriétaire est en défaut, il est recommandé de lui transmettre une lettre faisant part de la situation et suggérant de demander un nouveau permis tout en précisant à quelle date les travaux devraient être terminés. Il est de plus mentionné d'émettre un constat d'infraction et de lui imposer l'amende minimale de 300 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin  
**ET RÉSOLU** de donner mandat à M. Denis Bourgault d'adresser une lettre au propriétaire, l'informant de demander un permis dans les sept (7) jours à défaut de quoi il se verra émettre un constat d'infraction imposant une amende minimale de 300 \$.

**ADOPTÉ**

**8370-2011**                      **Réparations de la route aux 422-424 Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault remet aux membres du conseil une estimation sommaire des travaux au montant de 93 000 \$ et leur explique que des travaux de réparations de ponceau sont nécessaires face aux 422 et 424 Chemin Thomas-Maher où il y a affaissement en bordure de la route. Après discussion et explications reçues,

**IL ES PROPOSÉ** par monsieur le Conseiller Michel Corteau  
**ET RÉSOLU** de demander un estimé des réparations à effectuer ainsi que des devis.

**ADOPTÉ**

**8371-2011**                      **Mur écran pour le 760 Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil des photos d'un projet pour installer un mur écran en treillis entre la propriété du 760 et le voisin. Après discussion et vérification de la

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

réglementation, il est convenu de ne pas autoriser une telle construction puisqu'il est interdit d'ériger toute construction sur le littoral.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Lessard  
**ET RÉSOLU** de refuser la demande de construction d'un mur écran sur la rive du lac et ce conformément à la réglementation en vigueur.

**8372-2011**      **Résolution d'appui à Ville de Ste-Catherine pour la réfection  
du Chemin Thomas-Maher entre la route de Saint-Raymond  
Et l'abri postal no 2**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses plaintes formulées par nos citoyens quant à l'état du Chemin Thomas-Maher situé entre la route de Saint-Raymond et l'abri postal no 2 et faisant partie de Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Ville de Ste-Catherine auprès du Député Michel Matte dans le cadre de son programme de réalisation de travaux routiers ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Croteau  
**ET RÉSOLU** de transmettre une lettre d'appui à Ville de Ste-Catherine ainsi qu'au député Michel Matte afin que les travaux de réfection de la chaussée puissent être faits le plus rapidement possible.

**8373-2011**      **Demande de subvention au député provincial dans le cadre du  
Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réparations du Chemin Thomas-Maher s'avèrent nécessaires pour la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** des formulaires de demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012 ont été transmis par notre député provincial, M.Michel Matte.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jocelyn Boivin,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à compléter les formulaires de demande rendant la Ville admissible à une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012, travaux qui devraient être faits à l'automne alors qu'il y a beaucoup moins de circulation sur la route.

**8374-2011**      **Avis de motion pour l'adoption du règlement type  
Concernant la prévention incendie**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par le Conseiller Claude Lessard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement type concernant la prévention incendie.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**8375-2011**                    **Achat d'un logiciel de gestion de demandes de permis et de certificats d'autorisations**

Madame Viviers explique aux membres du Conseil que lors du Congrès, elle a pu obtenir une démonstration du logiciel de gestion des demandes de permis qui est offert par CIB, soit la même compagnie qui gère notre système comptable. Il serait intéressant de pouvoir installer ce logiciel sur nos ordinateurs ce qui faciliterait la gestion et le suivi de la perception. Le coût est de 1 525,00 \$ plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jacques Coulombe  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à acquérir le logiciel de gestion de demandes de permis et de certificats d'autorisation de la compagnie CIB.

**8376-2011**                    **Adoption du mémoire à être déposé à la CMQ relativement au projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire (PMAD).**

**CONSIDÉRANT QUE** la Communauté métropolitaine de Québec a adopté, le 28 avril 2011, le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis aux différentes municipalités de la CMQ pour consultation;

**CONSIDÉRANT DE PLUS QUE** ce projet a fait l'objet de consultations publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph ne peut approuver dans son intégralité le PMAD;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph a également préparé un mémoire joint à la présente résolution et en faisant partie intégrante,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Croteau,  
**APPUYÉ** par Monsieur Claude Lessard,  
**ET RÉSOLU** que ce Conseil :

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

- Souscrit aux grands principes du projet de Plan Métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- Adopte le mémoire à être déposé à la MRC de la Jacques-Cartier ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Québec pour leur signifier les correctifs demandés et allégués à celui-ci;
- Demande à la CMQ de maintenir à Ville de Lac-Saint-Joseph la densité moyenne actuelle de 2.5 au lieu du 4.5 proposé puisqu'il lui serait tout à fait impossible de l'atteindre pour les raisons invoquées audit mémoire;
- Demande également à la CMQ d'éliminer les critères de consolidation prévus au PMAD puisque Ville de Lac-Saint-Joseph ne possède pas de noyau périurbain.
- Autorise la directrice générale et greffière à transmettre cette résolution à la Communauté métropolitaine de Québec avec copie à la MRC de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ**

**8377-2011**

### Période de questions

Madame Diane Guérard prend la parole pour féliciter au nom du Conseil et des citoyens Madame Vivian Viviers pour le prix qu'elle a reçu lors du Congrès provincial de l'ADMQ le 8 juin 2011, soit le Mérite de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour son implication communautaire. Une gerbe de fleurs est remise à Madame Viviers.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guy Jacob,  
**ET RÉSOLU** d'adresser une motion de félicitations à Madame Viviers pour ce prix honorifique.

**ADOPTÉ**

**8378-2011**

### Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Coulombe  
**ET RÉSOLU** de lever la séance à 20h40.

**ADOPTÉ**

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**O'Donnell Bédard**  
Maire